

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SEANCE DU 6 février 2026
CONVOCATION DU 29 JANVIER 2026

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	17
- Représentés	:	3
- Absents	:	3
- Votants	:	20

L'an deux mille vingt-six, le six février, le Conseil Municipal de LA BERNERIE-EN-RETZ, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Etaient présents : Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Jean-Yves LAIGLE, Catherine LEROY, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Eric SCHMITLIN, Pascale BARDOU, Mylène FAJFER, Isabelle MONNIER, Muriel SALEMBIER, Reynald EPIE, Antoine CHIFFOLEAU et Roland BATAILLE.

Etaient représentés :

Marie-Françoise DION donne pouvoir à Pascale BARDOU,
Eloïse BOUTIN donne pouvoir à Mylène FAJFER,
Arnaud BECHENNEC donne pouvoir à Reynald ÉPIÉ,

Etaient absents : Julie PIERRE, Alexandre LITAUD, Claude TILLY.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Roland BATAILLE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : OUVERTURE DE POSTES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget primitif 2026,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 15 février 2026.
Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 3 février 2026,

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal

Par vote à mains levées et par 20 Voix

ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 15 février 2026,

Pour copie conforme,

à la Bernerie-en-Retz, le 9 février 2026,

Le secrétaire de séance,

Roland BATAILLE



Le maire,

Jacques PRIEUR

